



« Les entreprises minières et pétrolières montrent au public tous les paiements effectués à l'Etat et le public voit toutes les recettes de l'Etat provenant des entreprises minières et pétrolières. »

PV N°06/2014

PROCES- VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF

Kinshasa, le 24 juin 2014

Lieu : Salon Virunga, Hôtel Memling

I. PRESIDENCE :S.E Célestin VUNABANDI

II. PRESENCES :

MINISTERE DU PLAN ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA REVOLUTION DE LA MODERNITE	
Par...	MARCHE
Date...	22/06/2014
N° d'Enreg.	5020
Signature:	

Membres du Comité Exécutif présents :

- ✓ 1. S.E. Célestin VUNABANDI, Président du C.E
- 2. S.E. Crispin ATAMA, Ministre des Hydrocarbures
- 3. S.E. ABAYUWE LISKA, Vice-Ministre du Budget
- 4. S.E. Roger SHULUNGU, Vice-Ministre des Finances
- 5. M. Firmin KOTO, Conseiller Principal à la Présidence
- 6. Mme. Yvonne MBALA, déléguée des Entreprises pétrolières
- 7. M. Simon TUMAWAKU, délégué des entreprises minières privées
- 8. M. Cyrille KOMANDA, délégué des entreprises minières publiques
- 9. M. Bin NASSOR KASONGO, délégué de la Chambre des Mines
- 10. Mme VAN de VEN, déléguée des entreprises forestières
- 11. M. Jacques BAKULU, délégué de la Société Civile
- 12. M. Jean Claude KATENDE, délégué de la Société Civile
- 13. Me. Albert KABUYA, délégué de la Société Civile
- 14. M. IBOND RUPAS, délégué de la Société Civile

Membres du Comité Exécutif en mission

- 15. S.E. Martin KABWELULU, Ministre des Mines, V/Président du C.E
- 16. S.E. Bavon N'SA MPUTU, Ministre de l'ECNT
- 17. M. John BUPILA, DIRCABA du Premier Ministre
- 18. M. Vincent NGONGA, DIRCABA P.M
- 19. M. Joseph BOBIA, délégué de la Société Civile

Points focaux présents

- 1. Honorable KONGO BUDINA, point focal Sénat
- 2. Honorable Nicolas BULUKUNGU, point focal Assemblée Nationale
- 3. Désiré BALAZIRE, Conseiller Principal 1^{er} Ministre

Invités

1. Prof. Donat KAMPATA, Coordonnateur CTCPM
2. Madame Magali, GIZ

III. DU QUORUM

Quatorze membres sur dix-neuf sont présents et donc le Comité Exécutif peut valablement siégé.

IV .ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé :

1. Adoption des Tdrs du Conciliateur 2012
2. Adoption du projet de Décret portant organisation et fonctionnement de l'ITIE –RDC
3. Mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012

Débat :

Un membre de la composante Société a souhaité que l'ordre du jour ci avant soit complété de deux points à savoir l'état d'élaboration du Rapport annuel d'activités ITIE –RDC 2013 et la restitution de l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE RDC par les Organisations de la Société Civile au titre de Divers. Un autre membre de cette composante a souhaité que le 3^{ème} point soit retenu comme premier point car, a-t-il estimé, il fallait être fixé sur le Cadrage avant d'adopter les Tdrs du Conciliateur.

Délibération

i) L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012
2. Adoption des Tdrs du Conciliateur 2012
3. Adoption du projet de Décret portant organisation et fonctionnement de l'ITIE –RDC
4. Divers : restitution de l'évaluation du processus de mise en œuvre par les OSC

ii) Le Rapport annuel d'activités ITIE- RDC 2013 sera produit et ce point sera discuté à la prochaine réunion du Comité Exécutif

V. DEROULEMENT DE LA REUNION

Point préalable : ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DU 21 MAI ET DU 06 JUIN 2014.

Délibération

Les procès-verbaux des réunions du 21 mai et du 6 juin 2014 sont adoptés.

Premier point à l'Ordre du jour : ACTUALISATION DU CADRAGE ITIE –RDC 2012

i) Exposé

La Norme ITIE prescrit que la RDC est tenue de publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014. Etant donné que le cadrage 2011 était de qualité satisfaisante, il est proposé de l'actualiser au lieu de réaliser une nouvelle étude de cadrage. Au regard du temps restant relativement court pour produire le Rapport 2012 au 31 décembre 2014 et de la nature hautement technique du travail, il serait souhaitable que le ST propose pour adoption aux parties prenantes un cadrage actualisé pour le rapport ITIE RDC 2012 en vue recueillir leurs avis et considérations avant son adoption par le GMP.

Du débat sur les TDR de la mise à jour du Cadrage ITIE –RDC 2012 quelques amendements sont suggérés par les membres du CE, entre-autres

- Enrichir le « contexte » des Tdrs en étant exhaustif sur les actes juridiques pris par les autorités traduisant leur engagement à mettre en œuvre le processus ITIE en RDC ;
- Faire figurer la collecte des données contextuelles dans les Tdrs ;
- Enrichir les Tdrs d'un calendrier d'exécution des activités prévues

ii) Délibération

Les TDRs pour actualiser le cadrage ITIE -RDC 2012 sont adoptés moyennant ces amendements et il est demandé que le projet final soit prêt au 25 juillet et soumis au Comité Exécutif pour adoption et publication

Ainsi donc le Comité Exécutif a décidé de confier la mise à jour du Cadrage ITIE-RDC 2012 au Secrétariat Technique qui devra en produire un rapport approprié.

Deuxième point de l'Ordre du jour: ADOPTION DES TDRs DU CONCILIATEUR 2012

i) Exposé

A la réunion du 21 mai 2014 ces Tdrs avaient été présentés au CE pour examen, celui-ci les a versés au Groupe de Travail de Suivi (GTS) pour enrichissements et pour présentation des conclusions au Comité Exécutif.

Le GTS a présenté la synthèse de ses conclusions à la suite de laquelle ces amendements ont été apportés :

- Le seuil de matérialité fixé devra couvrir au moins 99% des paiements significatifs réalisés durant l'année fiscale 2012
- Le quota à appliquer sur l'offre technique : expérience du cabinet 30% ; plan de travail et méthodologie proposés 40% et profil du personnel à utiliser et temps d'utilisation : 30%.

Signature du contrat et livraison d'un plan de travail : le paiement des 40% du montant de la prestation sera effectué après le dépôt de la garantie équivalent à la valeur de ces 40 %,

- La charge incombe au conciliateur de distribuer les formulaires de déclaration et de recueillir les formulaires remplis appuyés des pièces justificatives connexes et toute information contextuelle ou autre requise par le Groupe multipartite
- L'explication des écarts contenus dans le Rapport

ii) Délibération

Les Tdrs pour le recrutement du Conciliateur sont adoptés moyennant prise en compte des amendements.

Troisième point à l'Ordre du jour: ADOPTION DU PROJET DE DECRET PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ITIE -RDC

i) Exposé

Le projet de ce Décret avait été présenté au GMP qui a chargé le GTS de l'analyser et lui soumettre un document affiné. L'essentiel d'enrichissements est présenté par le GTS qui a proposé au GMP d'adopter le document à l'état puisqu'il doit être soumis au Gouvernement qui devra procéder au dernier toilettage avant sa signature par le Premier Ministre.

Quelques observations sont soulevées et il est demandé à l'Honorable Nkongo de les synthétiser et les faire parvenir au Secrétariat Technique dans un meilleur délai.

ii) Délibération

Le projet de Décret est adopté et sera communiqué au Gouvernement.

Quatrième point de l'Ordre du jour : DIVERS : RESTITUTION DE L'EVALUATION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE PAR LES OSC

Un membre de la composante Société Civile a fait l'économie de la déclaration des OSC à l'issue de la douzième session d'évaluation du processus ITIE en RDC tenue à Kinshasa du 19 au 20 juin 2014. Cette déclaration est disponible sur le site de l'ITIE-RDC.

Les membres ont pris acte et ont remercié les OSC pour le travail abattu.

Commencé à 10h35 la réunion a pris fin à 12 h 50.

Rapporteur

Prof. Mack DUMBA Jeremy



Le Coordonnateur National de l'ITIE

Président du Comité Exécutif

S.E. Célestin VUNABANDI



Ministre du Plan et SMRM